



## PCO TND

10 rue Bougainville – 87000 LIMOGES

05 87 41 88 72

Email : [contact.pcotnd@lespep87-24.fr](mailto:contact.pcotnd@lespep87-24.fr)

MSS : [pco87@na.mssante.fr](mailto:pco87@na.mssante.fr)



### Plateforme de Coordination et d'orientation TND Haute vienne

## CHARTRE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT DES REPRESENTANTS LEGAUX

Vous avez sollicité la Plateforme de Coordination et d'Orientation des Troubles du Neurodéveloppement de Haute-Vienne (PCO TND 87) pour votre enfant,

La PCO TND 87 est un dispositif permettant de favoriser **l'intervention précoce et coordonnée de professionnels soignants**, pour les enfants de moins de 12 ans, présentant des signes de troubles du neurodéveloppement. Ces interventions doivent permettre de **lever le doute**, ou de **progresser dans le diagnostic**, tout en prévenant le sur-handicap.

La plateforme vient en appui pour l'accompagnement de la famille et des professionnels dans le parcours de soins pour :

- Evaluer et préconiser les soins après validation d'entrée dans la plateforme
- Proposer une liste de professionnels conventionnés
- Assurer la coordination des différents intervenants (réception et diffusion des comptes rendus, organisation des synthèses)
- Faciliter la communication entre les intervenants dans le cadre du secret médical et du secret partagé
- Rémunérer les professionnels conventionnés avec la plateforme via le forfait précoce
- Préparer la sortie de la PCO

Concernant,

### → **Le partage et échanges d'informations :**

*A noter : La qualité de l'intervention de la PCO implique une prise en charge globale en vue d'organiser et de coordonner un parcours diagnostic et/ou d'interventions précoces auprès de l'enfant ainsi que l'accompagnement de sa famille. A ce titre, les professionnels de la PCO échangent et partagent entre eux des informations nécessaires à cette fin. Ils échangent également avec différents acteurs qui interviennent auprès de l'enfant.*

### **J'autorise le partage d'informations au sein de la PCO et les échanges avec les acteurs qui interviennent auprès de mon enfant :**

- **Santé** : médecin traitant, médecin adresseur de l'enfant, hôpital, clinique, professionnel de santé libéral, établissements sociaux et médico-sociaux, dispositif d'appui à la coordination (DAC), parcours santé protégé (PSP)...
- **Ecole crèche, lieu de garde** : médecin scolaire, médecin de PMI, infirmier scolaire, psychologue scolaire, enseignant, enseignant référent, enseignant ressource, AESH, directeur d'établissement scolaire, directeur de crèche, éducateur de jeune enfant, animateur, auxiliaire de puériculture, assistant maternel, assistant familial...
- **MDPH** : en vue de la constitution ou de la mise à jour d'un dossier déposé par les parents
- **Placement** : familles d'accueil, éducateur référent...

Je dispose d'un droit d'opposition à l'échange et au partage d'informations que je peux exercer à tout moment en écrivant à Mme la directrice de la PCO 10 rue Bougainville 87000 LIMOGES.

→ **Le parcours de soins de l'enfant :**

- La demande de prise en soin doit être renseignée par un médecin (généraliste/spécialiste) : « médecin adresseur ».
- Elle concerne les enfants de moins de 12 ans avec un ou des écarts dans la trajectoire développementale.
- Le parcours PCO débute à compter de la première séance de soin effective et ne peut excéder deux ans à compter du premier rendez-vous effectué.
- La prise en charge n'est pas rétroactive, les soins sont pris en charge à compter de la date indiquée sur le courrier de validation.
- Le parcours peut prendre fin si :
  - L'enfant n'a plus besoin de soin sur décision de l'équipe
  - Un relais de financement est possible via la MDPH
  - L'enfant obtient une notification d'orientation vers un établissement ou service de soin
  - À l'initiative des parents

**Je m'engage à :**

- **Prendre les rendez-vous avec les professionnels conventionnés** avec la plateforme (liste fournie) pour débiter les soins prescrits.
  - **Honorer les rendez-vous** avec les professionnels (libéraux / PCO) et en cas d'empêchement, prévenir le professionnel concerné.
  - **Informé la PCO de tout élément nouveau concernant le suivi de mon enfant** (constitution d'un dossier MDPH, sollicitation d'un bilan auprès d'un professionnel de santé ou du CRA, admission dans un établissement ou service tels que CMPP, CAMSP, SESSAD, IME...)
- En cas d'absences ou d'annulations fréquentes et sans motif ou prévenance préalable auprès du professionnel, le financement des interventions pourra être interrompu.
- Dans le cas de non-respect de l'engagement à cette charte, les interventions pourront être suspendues.

Je soussigné (e) ..... ,  
Représentant légal de l'enfant ..... ,  
Enfant né (e) le .....

**Certifie avoir pris connaissance de la charte de consentement et d'engagement de la PCO TND 87 et m'engage à la respecter.**

Le :

Signature des représentants légaux : « Lu et approuvé (e) »

Parent 1

Parent 2